



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2016 à 20h30
Convocation du 15 septembre 2016

PRÉSENTS : LEMIRE Jean André, BÉTES Françoise, PATROUILLEAU Christian, MONTIGNAC Nicolas, DAUBANES Stéphanie, GABRION Pierre Yves, HOLCHER Arnaud, COUSSILLAN Clarisse, ROBERT Amandine, FERNANDEZ Natacha, BLANC Agnès, CHAMPION Christophe, BANOS Guillaume

ABSENTS excusés : NAPIAS Jean Christophe procuration à LEMIRE Jean André, ROUSSEIL Leslie,

Secrétaire de séance : ROBERT Amandine

En ouverture de séance le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Décisions prises par le Maire par délégation d'attribution du conseil municipal

- *Travaux de voirie de Palanque Longue* : procédure adaptée, après appel public à la concurrence trois entreprises ont été retenues. L'estimation des travaux s'élevait à 45 985€ HT. C'est l'entreprise la mieux disante, Eiffage qui a été retenue pour un montant de 39 920€ HT.
- *Mission de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction d'un restaurant communal et d'une bibliothèque municipale détruits par un incendie* : procédure adaptée, après appel public à la concurrence quatre entreprises ont été retenues. L'estimation de la mission s'élevait à 70 000€ HT. C'est la société la mieux disante, Gauthier Lacoste, qui a été retenue pour un montant de 63 000€ HT
- *Création d'une régie d'avance* : Elle permettra au régisseur désigné, placé sous l'autorité du Maire et la responsabilité du comptable public, d'exécuter, de manière limitative et contrôlée, un certain nombre de menues dépenses ainsi que l'acquisition d'une carte bancaire pour régler des achats par Internet par exemple.

Approbation du règlement intérieur de la LudoBibliothèque : Délibération 22/2016 (unanimité)

Ce règlement intérieur a pour objet de codifier les rapports entre la structure et ses usagers.

C'est un ensemble de règles et d'usages instituant un cadre précis et délimitant le licite et l'illicite.

Mme BETES, adjointe au Maire, a préparé un projet avec la participation des bénévoles de la bibliothèque et de l'Association des Jeux et de la Culture. Après lecture il est légèrement modifié en séance. Il sera mis en ligne sur le site internet de la commune et affiché dans les locaux.

Regroupement de concessions dans le cimetière communal : Délibération 23/2016 (unanimité)

Monsieur Le Maire expose la situation d'un titulaire de deux concessions implantées côte à côte identifiées 100D et 120D, dans le cimetière communal. Cette personne demande à ce que les échéances décennales de ses deux concessions puissent être à la même date. Sachant qu'une (100D) est à échéance cette année et l'autre (120D) dans 8 ans, le titulaire demande à régler le renouvellement de cette année au prorata des 8 ans à venir soit 24€ le m², et ensuite repartir sur un renouvellement habituel de dix ans pour les deux concessions regroupées en une seule, le numéro le plus ancien soit 100D lui étant attribué.

Décision modificative budgétaire : Délibération 24/2016 (unanimité)

Suite à une erreur de saisie dans la mise en page du Budget communal 2016 : afin de mettre à jour ce document comptable, le conseil municipal se doit de prendre la décision modificative suivante :

Moins 12 000€ Chapitre 040 – Opération 41 (hôtel de ville) – article 2315

plus 12 000€ Chapitre 23 – Opération 41 – article 2313.

Remboursements de frais engagés : Délibération 25/2016 (unanimité)

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal les problèmes rencontrés au moment de la rentrée scolaire sur le matériel informatique de l'école. Il explique que face à l'urgence, des achats ont dû être effectués par des élus, avec leur propre moyen de paiement. Afin de procéder au remboursement de ces personnes via la comptabilité communale, Monsieur Le Maire demande aux membres présents de bien vouloir l'autoriser à procéder à ces remboursements, à savoir l'acquisition de batteries pour les ordinateurs portables pour un montant de 110,04€, et l'achat d'un modem pour un montant de 24,90€. Ces remboursements seront effectués sur présentation de la facture.

Questions diverses

- Lors de la dernière réunion de la commission d'aménagement du territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu (CCM), les conséquences de la loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) sur la reprise éventuelle de nouvelles compétences ont été discutées. Afin de ne pas se priver d'une dotation annuelle de 450 000€ la CCM doit reprendre deux des quatre compétences suivantes pour le 1^{er} Janvier 2018.



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2016 à 20h30

- le développement et l'aménagement sportif de l'espace communautaire,
- la création et la gestion des maisons de services au public,
- l'eau,
- l'assainissement.

Saisis par le Président, 11 maires sur 13 ont donné leurs préférences. A ce stade des discussions, le choix se porterait sur l'eau et l'assainissement (collectif et non collectif).

- Pierre Yves GABRION informe le Conseil Municipal de sa démission, suite à de récents soucis de santé et à une nouvelle surcharge de son activité professionnelle qui ne lui permettent plus d'assurer son rôle de conseiller municipal. Il souhaite beaucoup de réussite à l'équipe en place et aux projets en cours. Les conseillers présents expriment leurs regrets à M. GABRION mais apprécient l'honnêteté de cette décision et le remercient pour le travail effectué pendant ses deux années de mandat.

Fin de séance à 21h